



PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE ROSEMÈRE

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenue à 19 h 30 en la salle du Conseil de l'hôtel de ville sise au 100, rue Charbonneau, le 13 avril 2026

SONT PRÉSENTS :

Madame la mairesse : Marie-Elaine Pitre

Mesdames les conseillères : Marie-Hélène Fortin, Stéphanie Nantel et Annick Lemelin Lagacé

Messieurs les conseillers : Jean-François Gagnière, Sébastien Jacquet et Elmer van der Vlugt

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

La directrice générale : Me Catherine Adam

La greffière adjointe : Me Chanèle Lecompte

À 19 h 32, madame la mairesse constate le quorum et ouvre la séance du Conseil. À moins d'indication contraire, la mairesse se prévaut de son droit de ne pas voter.

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1.1. Séance ordinaire - 13 avril 2026

2026-04-123

Sur proposition de la mairesse MARIE-ELAINE PITRE, appuyée par la conseillère MARIE-HÉLÈNE FORTIN, il est résolu :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance, tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2.1. Séance ordinaire du 9 mars 2026 et séance extraordinaire du 30 mars 2026

2026-04-124

Sur proposition de la mairesse MARIE-ELAINE PITRE, appuyée par la conseillère MARIE-HÉLÈNE FORTIN, il est résolu :

D'ADOPTER les procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 9 mars 2026 et de la séance extraordinaire tenue le 30 mars 2026 sans être lus, les conseillers ayant reçu copies avant la présente séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3. CORRESPONDANCE OFFICIELLE

3.1. Association de pickleball de Rosemère - Document de statistiques - Dépôt

Le Conseil prend acte du dépôt d'un document de statistiques de l'Association de pickleball de Rosemère remis à la séance du Conseil du 9 mars 2026.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est adressée aux membres du Conseil.



5. URBANISME

5.1. Demande de dérogation mineure

5.1.1. Dérogation mineure - 262, rue Westward

2026-04-125

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

CONSIDÉRANT qu'un avis public a été diffusé le 26 mars 2026 conformément à la loi et que les personnes présentes ont eu l'occasion de se faire entendre sur cette demande de dérogation mineure;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère MARIE-HÉLÈNE FORTIN, appuyée par la conseillère STÉPHANIE NANTEL, il est résolu :

D'ACCORDER la demande de dérogation mineure pour la propriété située au **262, rue Westward**, afin de permettre une marge de recul arrière de 0,56 mètre pour le garage détaché actuellement présent, alors que le règlement de zonage prescrit un minimum de 7,00 mètres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5.2. Plans d'intégration et d'implantation architecturale (P.I.I.A.)

Affichage

5.2.1. Affichage - 307, boulevard Labelle (Continental)

2026-04-126

CONSIDÉRANT les demandes de permis de construction, reconstruction, modification et affichage traitées par le Service de l'urbanisme et les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère MARIE-HÉLÈNE FORTIN, appuyée par la conseillère STÉPHANIE NANTEL, il est résolu :

D'APPROUVER, à titre de P.I.I.A., l'ajout d'une enseigne sur bâtiment et d'une enseigne sur pylône pour l'établissement Continental situé au **307, boulevard Labelle**, tel qu'illustré dans les plans reçus le 6 février 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5.2.2. Affichage - 400, chemin de la Grande-Côte

2026-04-127

CONSIDÉRANT les demandes de permis de construction, reconstruction, modification et affichage traitées par le Service de l'urbanisme et les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère MARIE-HÉLÈNE FORTIN, appuyée par la conseillère STÉPHANIE NANTEL, il est résolu :



D'APPROUVER, à titre de P.I.I.A., la modification des enseignes sur le pylône d'enseignes existant situé en cour avant au **400, chemin de la Grande-Côte**, tel qu'illustré dans les plans de Zone Enseignes + Éclairage datés du 23 février 2026 et portant le numéro de projet Z-14550.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Changement(s) et/ou modification(s)

5.2.3. Agrandissement - 266, rue du Bocage

2026-04-128

CONSIDÉRANT les demandes de permis de construction, reconstruction, modification et affichage traitées par le Service de l'urbanisme et les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère MARIE-HÉLÈNE FORTIN, appuyée par la conseillère STÉPHANIE NANTEL, il est résolu :

D'APPROUVER, à titre de P.I.I.A., le projet d'agrandissement au **266, rue du Bocage**, tel qu'illustré dans les plans soumis réalisés par Jean-Benoit Trudel, architecte, portant le numéro de projet 25-27 et datés du 12 février 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5.2.4. Agrandissement - 338, rue Montview

2026-04-129

CONSIDÉRANT les demandes de permis de construction, reconstruction, modification et affichage traitées par le Service de l'urbanisme et les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère MARIE-HÉLÈNE FORTIN, appuyée par la conseillère STÉPHANIE NANTEL, il est résolu :

D'APPROUVER, à titre de P.I.I.A., le projet d'agrandissement et de construction d'un garage annexé au **338, rue Montview**, selon les plans réalisés par la firme Dessina Plan Plus inc., portant le numéro de projet 25-6085 et datés du 3 février 2026, et le plan projet d'implantation préparé par Frédéric Vaillancourt, arpenteur-géomètre, portant la minute 2826 et daté du 6 janvier 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5.2.5. Ouvertures - 355, rue Montcalm

2026-04-130

CONSIDÉRANT les demandes de permis de construction, reconstruction, modification et affichage traitées par le Service de l'urbanisme et les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère MARIE-HÉLÈNE FORTIN, appuyée par la conseillère STÉPHANIE NANTEL, il est résolu :



D'APPROUVER, à titre de P.I.I.A., le projet de modification des ouvertures pour la propriété située au **355, rue Montcalm**, tel qu'illustré dans les plans réalisés par Mélodie Huneault, technologue professionnelle en architecture, portant le numéro de projet 002-26 et datés du 9 février 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5.2.6. Revêtements et terrasse sur le toit - 5, chemin de la Grande-Côte

2026-04-131

CONSIDÉRANT les demandes de permis de construction, reconstruction, modification et affichage traitées par le Service de l'urbanisme et les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère MARIE-HÉLÈNE FORTIN, appuyée par la conseillère STÉPHANIE NANTEL, il est résolu :

D'APPROUVER, à titre de P.I.I.A., pour les façades latérales, la substitution du revêtement prévu de panneaux de fibrociment *HardiePanel* fini lisse, couleur *Navajo beige* de James Hardie, par un revêtement de fibrociment à clin 5', couleur *Bois de grève* de Saint-Laurent, au **5, chemin de la Grande-Côte**, tel qu'illustré dans les plans du Groupe Falardeau inc., design - architecture, datés du 10 février 2026, révision 4, portant le numéro de projet 24-024, et l'ajout d'une terrasse au toit, tel qu'illustré dans les plans du Groupe Falardeau inc., design - architecture, datés du 21 octobre 2025, révision 3, portant le numéro de projet 24-024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Nouvelles constructions

5.3. Règlementation d'urbanisme

5.3.1. 1004-01 - Règlement modifiant plusieurs dispositions du Règlement 1004 sur la contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels - Avis de motion

2026-04-132

La conseillère MARIE-HÉLÈNE FORTIN donne avis de motion qu'il sera adopté séance tenante le projet du *Règlement 1004-01 modifiant plusieurs dispositions du Règlement 1004 sur la contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels*.

5.3.2. 1004-01 - Règlement modifiant plusieurs dispositions du Règlement 1004 sur la contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels - Adoption du projet et consultation publique

2026-04-133

CONSIDÉRANT les articles 117.1 à 117.16 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT que des corrections sont requises au règlement;

CONSIDÉRANT que la Ville de Rosemère souhaite intégrer des normes plus contemporaines et adaptées à la réalité de son territoire;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été dûment donné séance tenante;



PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère MARIE-HÉLÈNE FORTIN, appuyée par la conseillère STÉPHANIE NANTEL, il est résolu :

D'ADOPTER le projet du *Règlement 1004-01 modifiant plusieurs dispositions du Règlement 1004 sur la contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels.*

DE FIXER la date de la séance de consultation publique sur ledit projet de règlement au lundi 11 mai 2026, à 18 h 30, dans la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Rosemère, sise au 100, rue Charbonneau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5.4. Événement extérieur à la Place Rosemère - Fête foraine du 14 au 31 mai 2026 - Autorisation

2026-04-134

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation formulée par l'entreprise Amusement Fun Show 2006 inc. pour la tenue d'un événement extérieur, soit une fête foraine, du 14 au 31 mai 2026, dans le stationnement de la Place Rosemère;

CONSIDÉRANT les recommandations du Service de l'urbanisme;

CONSIDÉRANT que la demande a également été déposée auprès du Service de la sécurité incendie;

CONSIDÉRANT que l'article 5.1 du *Règlement 794 sur la qualité de vie* requiert une autorisation du Conseil pour tenir un tel événement;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère MARIE-HÉLÈNE FORTIN, appuyée par la conseillère STÉPHANIE NANTEL, il est résolu :

D'AUTORISER la tenue d'un événement extérieur, soit une fête foraine, du 14 au 31 mai 2026, dans le stationnement de la Place Rosemère.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

6. AUTRE RÉGLEMENTATION

6.1. 990-01 - Règlement modifiant le Règlement 990 décrétant une dépense et un emprunt de 1 155 000 \$ pour des travaux de réfection de la rue Northcote pour augmenter la dépense et l'emprunt de 800 000 \$ - Adoption

2026-04-135

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a dûment été donné lors de la séance du Conseil tenue le 9 mars 2026 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère STÉPHANIE NANTEL, appuyée par le conseiller JEAN-FRANÇOIS GAGNIÈRE, il est résolu :

D'ADOPTER le *Règlement 990-01 modifiant le Règlement 990 décrétant une dépense et un emprunt de 1 155 000 \$ pour des travaux de réfection de la rue Northcote pour augmenter la dépense et l'emprunt de 800 000 \$ sans changement.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.



6.2. 991-01 - Règlement modifiant le Règlement 991 décrétant une dépense et un emprunt de 5 685 000 \$ pour des travaux de réfection pluviale - Secteur Bordeaux pour augmenter la dépense et l'emprunt de 900 000 \$ - Avis de motion et dépôt

2026-04-136

La conseillère STÉPHANIE NANTEL donne avis de motion qu'il sera adopté à une séance subséquente le *Règlement 991-01 modifiant le Règlement 991 décrétant une dépense et un emprunt de 5 685 000 \$ pour des travaux de réfection pluviale - Secteur Bordeaux pour augmenter la dépense et l'emprunt de 900 000 \$* et dépose le projet de règlement.

6.3. 1015 - Règlement décrétant un programme de sensibilisation et d'accompagnement des propriétés vulnérables aux inondations pluviales afin d'en diminuer les risques - Avis de motion et dépôt

2026-04-137

La conseillère STÉPHANIE NANTEL donne avis de motion qu'il sera adopté à une séance subséquente le *Règlement 1015 décrétant un programme de sensibilisation et d'accompagnement des propriétés vulnérables aux inondations pluviales afin d'en diminuer les risques* et dépose le projet de règlement.

6.4. 1016-01 - Règlement modifiant le Règlement 1016 concernant l'imposition des taux de taxation et la tarification de différents services municipaux pour l'année 2026 - Avis de motion et dépôt

2026-04-138

La conseillère STÉPHANIE NANTEL donne avis de motion qu'il sera adopté à une séance subséquente le *Règlement 1016-01 modifiant le Règlement 1016 concernant l'imposition des taux de taxation et la tarification de différents services municipaux pour l'année 2026* et dépose le projet de règlement.

6.5. 1018 - Règlement sur le code d'éthique et de déontologie révisé des élus de la Ville de Rosemère - Adoption

2026-04-139

CONSIDÉRANT que la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (LÉDMM)* prescrit aux Municipalités locales de se doter d'un code d'éthique et de déontologie applicable aux élus municipaux;

CONSIDÉRANT que les formalités prévues aux articles 8 à 12 de la *LÉDMM* ont été respectées;

CONSIDÉRANT que le projet de règlement a été présenté et qu'un avis de motion a été donné lors de la séance ordinaire du 9 mars 2026;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère STÉPHANIE NANTEL, appuyée par le conseiller JEAN-FRANÇOIS GAGNIÈRE, il est résolu :

D'ADOPTER le *Règlement 1018 sur le code d'éthique et de déontologie révisé des élus de la Ville de Rosemère* sans changement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

6.6. 1022 - Règlement décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 5 000 000 \$ - Avis de motion et dépôt



2026-04-140

La conseillère STÉPHANIE NANTEL donne avis de motion qu'il sera adopté à une séance subséquente le *Règlement 1022 décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 5 000 000 \$* et dépose le projet de règlement.

7. CONSEIL

7.1. Festin terre et mer 2026 de la Fondation Hôpital Saint-Eustache - 7e édition - Autorisation de participation et de dépense

2026-04-141

CONSIDÉRANT que l'article 25 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* requiert une résolution préalable pour autoriser la participation des élus et la dépense;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère STÉPHANIE NANTEL, appuyée par le conseiller JEAN-FRANÇOIS GAGNIÈRE, il est résolu :

D'AUTORISER la participation de sept élus maximum à la 7e édition du Festin terre et mer de la Fondation Hôpital Saint-Eustache qui aura lieu le 21 mai 2026, au Centre culturel et communautaire Thérèse-De Blainville.

D'AUTORISER la dépense de 2 400 \$ (somme non taxable) pour l'achat d'une table à même le poste budgétaire 02-111-00-312 du fonds général.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

7.2. Agora métropolitaine de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) du 5 mai 2026 - 7e édition - Autorisation de participation et de dépense

2026-04-142

CONSIDÉRANT que l'article 25 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* requiert une résolution préalable pour autoriser la participation des élus et la dépense;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère STÉPHANIE NANTEL, appuyée par le conseiller JEAN-FRANÇOIS GAGNIÈRE, il est résolu :

D'AUTORISER la participation de la mairesse Marie-Elaine Pitre et de la conseillère Marie-Hélène Fortin à l'Agora métropolitaine de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) qui aura lieu le 5 mai 2026, au Palais des congrès de Montréal.

DE NOMMER la conseillère Stéphanie Nantel et le conseiller Elmer van der Vlugt à titre de remplaçants en cas d'empêchement de la part de la mairesse ou de la conseillère Marie-Hélène Fortin.

D'AUTORISER la dépense de 300 \$, taxes incluses, pour l'achat de deux billets à même le poste budgétaire 02-111-00-311 du fonds général.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

8. DIRECTION GÉNÉRALE / RESSOURCES HUMAINES / COMMUNICATIONS

8.1. Liste des employés embauchés au 1er avril 2026 - Dépôt



Conformément à l'article 6.1 du *Règlement 984 déléguant à certains fonctionnaires ou employés municipaux le pouvoir d'autoriser des dépenses, d'adjuger des contrats, de former des comités de sélection et d'autoriser l'engagement de personnel*, la directrice du Service des ressources humaines dépose la liste des employés embauchés pour la période se terminant le 1er avril 2026.

8.2. Comité de retraite des employés de la Ville de Rosemère - Renouvellement de mandat

2026-04-143

CONSIDÉRANT que l'employeur doit nommer quatre représentants pour siéger au sein du Comité de retraite des employés de la Ville de Rosemère;

CONSIDÉRANT que le mandat de Me Catherine Blais-Adam, directrice générale, à titre de représentante de l'employeur au sein du Comité de retraite des employés de la Ville de Rosemère est arrivé à échéance;

CONSIDÉRANT la volonté du Conseil municipal de renouveler ce mandat;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du conseiller JEAN-FRANÇOIS GAGNIÈRE, appuyée par le conseiller ELMER VAN DER VLUGT, il est résolu :

DE RENOUELER le mandat de Me Catherine Blais-Adam, directrice générale, à titre de représentante de l'employeur au sein du Comité de retraite des employés de la Ville de Rosemère, pour une durée de trois ans, à compter de la date de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

8.3. Horaire des services administratifs pour la période estivale - Modification

2026-04-144

CONSIDÉRANT l'achalandage réduit entre 12 h et 13 h, à la réception de l'hôtel de ville, en période estivale;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du conseiller JEAN-FRANÇOIS GAGNIÈRE, appuyée par le conseiller ELMER VAN DER VLUGT, il est résolu :

DE MODIFIER l'horaire d'ouverture de l'hôtel de ville du 24 juin au 7 septembre 2026 inclusivement, pour l'horaire suivant : lundi au jeudi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 17 h, et le vendredi, de 8 h à 12 h.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

8.4. Révision de l'horaire de travail - Technicien 5e opérateur eau potable - Autorisation de signature d'une lettre d'entente

2026-04-145

CONSIDÉRANT que l'horaire en vigueur pour le technicien 5^e opérateur eau potable est actuellement, selon la convention collective, établi de 16 h 30 à 2 h;

CONSIDÉRANT que cet horaire n'est pas viable sur le plan opérationnel et n'est plus appliqué tel quel depuis plusieurs années;



CONSIDÉRANT que la Ville et le Syndicat reconnaissent la nécessité de maintenir un horaire de jour afin d'assurer une meilleure efficacité des opérations;

CONSIDÉRANT qu'il est opportun d'officialiser un horaire de travail adapté aux réalités opérationnelles actuelles en signant une lettre d'entente à cet effet;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du conseiller JEAN-FRANÇOIS GAGNIÈRE, appuyée par le conseiller ELMER VAN DER VLUGT, il est résolu :

D'AUTORISER la direction du Service des ressources humaines et la direction du Service des travaux publics à signer la lettre d'entente révisant l'horaire de travail du technicien 5e opérateur eau potable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

8.5. Greffière par intérim - Nomination

2026-04-146

CONSIDÉRANT le départ de Me Alexandre Bélisle-Desjardins, directeur des Services juridiques et greffier;

CONSIDÉRANT le départ de Me Chanèle Lecompte, greffière adjointe;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'assurer un intérim durant la vacance de ces postes;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du conseiller JEAN-FRANÇOIS GAGNIÈRE, appuyée par le conseiller ELMER VAN DER VLUGT, il est résolu :

DE NOMMER madame Nancy Clermont au poste de greffière par intérim de la Ville de Rosemère, à compter du 13 avril 2026, et ce, jusqu'à l'entrée en fonction d'un(e) nouveau(elle) directeur(trice) des Services juridiques et greffier(ère).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

8.6. Remplacement de la directrice générale en cas d'absence - Désignation d'un directeur général adjoint

2026-04-147

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article de la *Loi sur les cités et villes*, le Conseil peut désigner un(e) fonctionnaire ou un(e) employé(e) de la municipalité pour exercer les fonctions de directeur(trice) général(e) adjoint(e) qui remplace la directrice générale en cas d'absence ou d'empêchement;

CONSIDÉRANT que monsieur Simon Coulombe est déjà désigné comme coordonnateur adjoint des mesures d'urgence lors de situations nécessitant la mise en place du plan des mesures d'urgence, en cas d'absence de la directrice générale et coordonnatrice des mesures d'urgence;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du conseiller JEAN-FRANÇOIS GAGNIÈRE, appuyée par le conseiller ELMER VAN DER VLUGT, il est résolu :

DE DÉSIGNER le directeur du Service des travaux publics, monsieur Simon Coulombe, ingénieur, pour exercer les fonctions de directeur général adjoint, en cas d'empêchement de messieurs Daniel Grenier et Luc Lavallée. Ainsi, monsieur



Coulombe pourra autoriser les dépenses inhérentes et détenir les mêmes pouvoirs que la directrice générale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

9. SERVICES JURIDIQUES

9.1. Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville - Règlement d'emprunt numéro E-8 décrétant l'acquisition de véhicules dans le cadre de la mise à jour du parc automobile - Approbation

2026-04-148

CONSIDÉRANT que la Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville (RIPTB) a adopté, le 19 mars 2026, le *Règlement d'emprunt numéro E-8 décrétant l'acquisition de véhicules dans le cadre de la mise à jour du parc automobile*;

CONSIDÉRANT que l'article 468.38 de la *Loi sur les cités et villes* prévoit que les Villes qui font partie de la RIPTB doivent, au plus tard à la deuxième séance ordinaire qui suit la réception de la copie du règlement, approuver ou refuser celui-ci;

CONSIDÉRANT que la RIPTB a transmis aux Villes une copie du règlement le 20 mars dernier;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du conseiller JEAN-FRANÇOIS GAGNIÈRE, appuyée par le conseiller ELMER VAN DER VLUGT, il est résolu :

D'APPROUVER le *Règlement d'emprunt numéro E-8 décrétant l'acquisition de véhicules dans le cadre de la mise à jour du parc automobile*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10. FINANCES

10.1. Liste des commandes approuvées et autorisées du 19 février au 25 mars 2026 - Dépôt

Conformément aux articles 5.2 et 7.4 du *Règlement 984 déléguant à certains fonctionnaires ou employés municipaux le pouvoir d'autoriser des dépenses, d'adjuger des contrats, de former des comités de sélection et d'autoriser l'engagement de personnel*, le Conseil prend acte du dépôt de la liste des commandes approuvées et autorisées par les employés de la Ville de Rosemère pour la période du 19 février au 25 mars 2026.

10.2. Liste des paiements approuvés du 6 mars au 9 avril 2026 - Dépôt

Conformément à l'article 7.3 du *Règlement 984 déléguant à certains employés municipaux le pouvoir d'autoriser des dépenses, d'adjuger des contrats et de former des comités de sélection*, le directeur du Service des finances et trésorier dépose la liste des paiements approuvés pour la période du 6 mars au 9 avril 2026, totalisant un montant de 4 425 892,12 \$.

10.3. Rapport annuel sur la gestion contractuelle - Dépôt

Conformément à l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes*, le directeur du Service des finances et trésorier dépose le rapport annuel sur la gestion contractuelle pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2025.

10.4. Office municipal d'habitation de la Rive Nord - Prévisions budgétaires 2026 - Approbation

**2026-04-149**

CONSIDÉRANT que la Ville de Rosemère ainsi que toutes les Municipalités membres de l'Office municipal d'habitation de la Rive Nord doivent approuver les budgets et budgets révisés dudit Office municipal d'habitation;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du conseiller ELMER VAN DER VLUGT, appuyée par le conseiller SÉBASTIEN JACQUET, il est résolu :

D'APPROUVER les prévisions budgétaires révisées de l'Office municipal d'habitation de la Rive Nord pour l'exercice financier 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.5. Vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes - Adoption du calendrier 2026**2026-04-150**

CONSIDÉRANT que la *Loi sur les cités et villes* permet aux Municipalités de récupérer les taxes qui leur sont dues par les propriétaires par l'entremise d'une vente aux enchères pour défaut de paiement de taxes après l'expiration de 6 mois suivant la date de facturation;

CONSIDÉRANT que des taxes pour l'année 2024 demeurent impayées;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du conseiller ELMER VAN DER VLUGT, appuyée par le conseiller SÉBASTIEN JACQUET, il est résolu :

D'ADOPTER le calendrier de vente aux enchères pour défaut de paiement de taxes proposé par le Service des finances et trésorerie et les Services juridiques et greffe, et de les mandater à débiter les actions prévues au calendrier à compter du 5 mai 2026, en vue de la tenue de la vente le 26 novembre 2026, laquelle devra être ordonnée officiellement au greffier par résolution du Conseil à la séance du 1er octobre 2026.

D'APPROUVER la radiation des soldes de taxes 2024 pour un montant total de 24,99 \$, tel que décrit au tableau ci-joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

11. PLANIFICATION ET DÉVELOPPEMENT DURABLE DU TERRITOIRE / TRAVAUX PUBLICS**11.1. Liste des modifications approuvées au 31 mars 2026 - Planification et développement durable du territoire - Dépôt**

Conformément à l'article 8 du *Règlement 984 déléguant à certains fonctionnaires ou employés municipaux le pouvoir d'autoriser des dépenses, d'adjuger des contrats, de former des comités de sélection et d'autoriser l'engagement de personnel*, le chef de service infrastructures du Service de la planification et développement durable du territoire dépose la liste des modifications approuvées au 31 mars 2026.

11.2. ST-245 25476 et ST-245 25614 - Services professionnels pour la surveillance des travaux d'amélioration du drainage - Secteur Cerisiers - Services professionnels pour la surveillance bureau des travaux d'amélioration du drainage - Secteur Cerisiers - Avenant #1

**2026-04-151**

CONSIDÉRANT que le contrat ST-245 25476 - Services professionnels pour la surveillance des travaux d'amélioration du drainage - Secteur Cerisiers a été octroyé à la firme Parallèle 54, par délégation, au montant de 47 250 \$, taxes en sus;

CONSIDÉRANT que le contrat ST-245 25614 - Services professionnels pour la surveillance bureau des travaux d'amélioration du drainage - Secteur Cerisiers a été octroyé de gré à gré à la firme Parallèle 54, par délégation, au montant de 19 575 \$, taxes en sus;

CONSIDÉRANT la demande d'honoraires supplémentaires au montant de 5 000 \$ pour la surveillance bureau et de 63 405 \$ pour la surveillance chantier de la firme Parallèle 54, afin d'assurer le suivi des travaux en 2026;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du conseiller SÉBASTIEN JACQUET, appuyée par la conseillère ANNICK LEMELIN LAGACÉ, il est résolu :

DE MODIFIER le contrat ST-245 25476 - Services professionnels pour la surveillance des travaux d'amélioration du drainage - Secteur Cerisiers afin d'augmenter les honoraires de 63 405 \$.

DE MODIFIER le contrat ST-245 25614 - Services professionnels pour la surveillance bureau des travaux d'amélioration du drainage - Secteur Cerisiers afin d'augmenter les honoraires de 5 000 \$.

D'AUTORISER les dépenses à même le *Règlement d'emprunt 974*.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

11.3. ST-284 23545 - Services professionnels pour la réalisation d'un audit en accessibilité universelle des espaces extérieurs et intérieurs des bâtiments municipaux - Adjudication de contrat**2026-04-152**

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'une demande de prix envoyée le 5 février 2026 à dix firmes pour le projet ST-284 23545 - Services professionnels pour la réalisation d'un audit en accessibilité universelle des espaces extérieurs et intérieurs des bâtiments municipaux, deux soumissions ont été reçues le 27 février 2026;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service de la planification et développement durable du territoire de retenir la firme Conception Paysage inc. qui s'avère la meilleure offre globale conforme;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du conseiller SÉBASTIEN JACQUET, appuyée par la conseillère ANNICK LEMELIN LAGACÉ, il est résolu :

D'ADJUGER le contrat ST-284 23545 - Services professionnels pour la réalisation d'un audit en accessibilité universelle des espaces extérieurs et intérieurs des bâtiments municipaux à la meilleure offre globale conforme, soit à la firme Conception Paysage inc., pour un montant total de 76 775 \$, taxes en sus.

D'AUTORISER la dépense à même le *Règlement d'emprunt 1010*.

11.4. ST-294 24724 - Travaux de réfection de rues et trottoirs 2026 - Rue Northcote - Adjudication de contrat

**2026-04-153**

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'appel d'offres dûment publié le 11 février 2026 sur SÉAO pour le projet ST-294 24724 - Travaux de réfection de rues et trottoirs 2026 - Rue Northcote, sept soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 12 mars 2026;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'analyse des soumissions, la plus basse soumission conforme est celle de l'entreprise Excavation Villeneuve (2528-4340 Québec inc.);

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du conseiller SÉBASTIEN JACQUET, appuyée par la conseillère ANNICK LEMELIN LAGACÉ, il est résolu :

D'ADJUGER le contrat ST-294 24724 - Travaux de réfection de rues et trottoirs 2026 - Rue Northcote au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise Excavation Villeneuve (2528-4340 Québec inc.), pour un montant total de 1 128 071,32 \$, taxes en sus.

D'AUTORISER la dépense de 1 044 930,32 \$, taxes en sus, à même le *Règlement 990 décrétant une dépense et un emprunt de 1 155 000 \$ pour des travaux de réfection de la rue Northcote.*

D'AUTORISER la dépense de 83 141 \$, taxes en sus, à même le *Règlement d'emprunt 975.*

11.5. ST-295 24725 - Travaux de réfection pluviale - Rues du Beaujolais, du Bordeaux et du Champagne - Adjudication de contrat**2026-04-154**

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'appel d'offres dûment publié le 12 janvier 2026 sur SÉAO pour le projet ST-295 24725 - Travaux de réfection pluviale - Rues du Beaujolais, du Bordeaux et du Champagne, 11 soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 4 février 2026;

CONSIDÉRANT que le projet est subventionné en partie par le Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes (FAAC) et le Programme de résilience et d'adaptation face aux inondations (PRAFI);

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du conseiller SÉBASTIEN JACQUET, appuyée par la conseillère ANNICK LEMELIN LAGACÉ, il est résolu :

D'ADJUGER le contrat ST-295 24725 - Travaux de réfection pluviale - Rues du Beaujolais, du Bordeaux et du Champagne au plus bas soumissionnaire conforme, soit à Les excavations G. Allard inc., pour un montant total de 5 340 000 \$, taxes en sus.

D'AUTORISER la dépense à même le *Règlement d'emprunt 991.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

11.6. ST-307 26159 - Services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux - Divers projets année 2026 - Adjudication de contrat**2026-04-155**



CONSIDÉRANT que les services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux font partie de la planification stratégique pour les années 2024 à 2030, au projet porteur *Remettre à niveau nos infrastructures de rues*;

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'une demande de prix envoyée le 18 février 2026 pour le mandat ST-307 26159 - Services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux - Divers projets année 2026, deux soumissions ont été reçues le 6 mars 2026;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du conseiller SÉBASTIEN JACQUET, appuyée par la conseillère ANNICK LEMELIN LAGACÉ, il est résolu :

D'ADJUGER le contrat ST-307 26159 - Services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux - Divers projets année 2026 au plus bas soumissionnaire conforme, soit à la firme Laboratoire GS inc., pour un montant total de 113 020 \$, taxes en sus.

D'AUTORISER la dépense d'un montant de 33 415 \$ à même le *Règlement d'emprunt 998*.

D'AUTORISER la dépense d'un montant de 31 945 \$ à même le *Règlement d'emprunt 990*.

D'AUTORISER la dépense d'un montant de 47 660 \$ à même le *Règlement d'emprunt 991*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

11.7. TP-518 26157 - Collecte, transport et disposition des branches - Année 2026 - Adjudication de contrat

2026-04-156

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'appel d'offres dûment publié le 23 février 2026 sur SÉAO pour le projet TP-518 26157 - Collecte, transport et disposition des branches - Année 2026, cinq soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 12 mars 2026;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du conseiller SÉBASTIEN JACQUET, appuyée par la conseillère ANNICK LEMELIN LAGACÉ, il est résolu :

D'ADJUGER le contrat TP-518 26157 - Collecte, transport et disposition des branches - Année 2026 au plus bas soumissionnaire conforme, soit à Ecovrac 2024 inc., pour un montant total de 243 000 \$, taxes en sus.

D'AUTORISER la dépense à même les postes budgétaires 02-462-10-446 et 02-463-90-640.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

11.8. TP-520 26164 - Remplacement de la surface de DEK hockey - Adjudication de contrat

2026-04-157

CONSIDÉRANT qu'une demande de prix a été faite auprès de trois entreprises, et que trois offres de prix ont été reçues;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des travaux publics;



PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du conseiller SÉBASTIEN JACQUET, appuyée par la conseillère ANNICK LEMELIN LAGACÉ, il est résolu :

D'ADJUGER le contrat TP-520 26164 - Remplacement de la surface de DEK hockey au plus bas soumissionnaire conforme, soit à l'entreprise Surface SynX inc., pour un montant total de 40 242,70 \$, taxes en sus.

D'AUTORISER la dépense à même le fonds de roulement, remboursable sur une période de cinq ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

11.9. ENT-INT 90 - Centre d'acquisitions gouvernementales - Adhésion au regroupement 2025-8106-50 pour l'achat de véhicules légers

2026-04-158

CONSIDÉRANT que la Ville de Rosemère procède au renouvellement progressif de sa flotte de véhicules municipaux afin de remplacer certains équipements devenus désuets pour ainsi répondre aux besoins opérationnels du Service des travaux publics;

CONSIDÉRANT que ces acquisitions s'inscrivent dans le cadre du Programme quinquennal d'immobilisations (PQI) visant à maintenir l'efficacité opérationnelle des services municipaux et à assurer la sécurité des employés;

CONSIDÉRANT que le recours à ce regroupement permet de bénéficier de prix avantageux grâce au volume d'achats regroupés, d'assurer la conformité du processus d'approvisionnement public et de simplifier les démarches administratives liées aux appels d'offres;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du conseiller SÉBASTIEN JACQUET, appuyée par la conseillère ANNICK LEMELIN LAGACÉ, il est résolu :

D'ADHÉRER au regroupement d'achats 2025-8106-50 - Achat de véhicules légers du Centre d'acquisitions gouvernementales.

DE PROCÉDER à l'acquisition de véhicules légers, conformément aux modalités du regroupement d'achats.

DE FINANCER ces acquisitions conformément aux crédits prévus au Programme quinquennal d'immobilisations (PQI).

D'AUTORISER le directeur du Service des travaux publics à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires à l'adhésion à l'entente, à l'autorisation de celle-ci ainsi qu'à l'acquisition des véhicules visés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

11.10. Fonds des municipalités pour la biodiversité - Étude de connectivité écologique - Autorisation du dépôt d'une demande d'aide financière

2026-04-159

CONSIDÉRANT la planification stratégique de la Ville de Rosemère et son engagement à faire face aux enjeux climatiques et de biodiversité notamment en bonifiant ses milieux naturels;



CONSIDÉRANT l'entente relative à la création et à la gestion d'un fonds dédié entre la Fondation de la faune du Québec et la Ville de Rosemère;

CONSIDÉRANT que la Ville possède une somme réservée de 32 021,16 \$ dans le Fonds des municipalités pour la biodiversité, et que cette somme doit être entièrement dépensée avant le 1er mars 2027;

CONSIDÉRANT que Nature-Action Québec a réalisé, en 2021, une étude de connectivité sommaire pour les espèces de milieux boisés du territoire de Rosemère, et qu'il y a lieu de compléter cette analyse en considérant les milieux ouverts et les milieux humides et hydriques;

CONSIDÉRANT que le projet d'étude de connectivité écologique fait partie du plan d'action de la Ville pour *Bonifier nos milieux naturels*;

CONSIDÉRANT l'offre de service de Nature-Action Québec pour la réalisation d'une étude de connectivité des habitats de milieux ouverts, humides et hydriques au montant de 32 077,30 \$;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du conseiller SÉBASTIEN JACQUET, appuyée par la conseillère ANNICK LEMELIN LAGACÉ, il est résolu :

D'AUTORISER Nature-Action Québec à déposer une demande d'aide financière au Fonds des municipalités pour la biodiversité de la Ville de Rosemère correspondant au solde du Fonds, soit 32 021,16 \$.

D'AUTORISER une dépense de 3 200 \$ pour payer la balance du coût de l'étude et les frais administratifs de Nature-Action Québec en lien avec la gestion de l'aide financière du Fonds des municipalités pour la biodiversité à même le poste budgétaire 02-312-00-411 du fonds général.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

11.11. Fonds vert - Projet de plantation d'arbres sur le site de l'Académie Sainte-Thérèse (SOVERDI) - Octroi d'une aide financière

2026-04-160

CONSIDÉRANT le *Règlement 942 créant une réserve financière pour le financement des dépenses en lien avec la valorisation et la promotion de la vision verte de la Ville*;

CONSIDÉRANT les règles relatives au Comité consultatif en environnement (CCE);

CONSIDÉRANT la demande de subvention signée par madame Malika Fortier Barbeau, pour la SOVERDI, dans le cadre du Fonds vert, pour un projet de plantation d'arbres sur le site de l'Académie Sainte-Thérèse de Rosemère;

CONSIDÉRANT la recommandation du CCE du 27 mars 2026;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du conseiller SÉBASTIEN JACQUET, appuyée par la conseillère ANNICK LEMELIN LAGACÉ, il est résolu :

D'OCTROYER une aide financière au montant de 15 585 \$ pour la réalisation du projet tel que présenté dans le formulaire de demande d'aide financière, le tout financé par l'affectation de la réserve financière pour le financement des dépenses en lien avec la valorisation et la promotion de la vision verte des citoyens et des organismes reconnus de la Ville (Fonds vert).



ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

11.12. Plan de lutte et d'adaptation aux changements climatiques (PLACC) - Adoption

2026-04-161

CONSIDÉRANT la planification stratégique 2024-2030 et l'aspiration de la Ville de Rosemère qui visent à *Agir face aux enjeux climatiques et de biodiversité*;

CONSIDÉRANT que la consultation publique tenue en ligne entre le 3 mai et le 2 juin 2025 a permis de recueillir les préoccupations et les idées de 436 Rosemérois(es), en regard des changements climatiques;

CONSIDÉRANT que le comité de pilotage formé de huit membres de l'administration de la Ville et le Comité consultatif en environnement (CCE) formé de trois citoyens et deux élus ont collaboré à l'élaboration du Plan de lutte et d'adaptation aux changements climatiques;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité sur l'aménagement durable du territoire;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du conseiller SÉBASTIEN JACQUET, appuyée par la conseillère ANNICK LEMELIN LAGACÉ, il est résolu :

D'ADOPTER le Plan de lutte et d'adaptation aux changements climatiques 2026-2030 de la Ville de Rosemère.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

11.13. Programme ÉcoÉnergie 360 de la Fédération québécoise des municipalités - Avis d'intérêt et autorisations

2026-04-162

CONSIDÉRANT que la Ville de Rosemère a pris connaissance du programme ÉcoÉnergie 360;

CONSIDÉRANT que la Ville de Rosemère désire manifester son intérêt au programme ÉcoÉnergie 360;

CONSIDÉRANT que, pour évaluer le potentiel de rénovation écoénergétique des actifs municipaux dans le cadre du programme ÉcoÉnergie 360, des renseignements à l'égard de ces actifs doivent être colligés et analysés par la Fondation québécoise des municipalités (FQM) et tout fournisseur désigné ou partenaire;

CONSIDÉRANT qu'à la fin du processus de collecte, un rapport synthèse des données colligées sera remis à la Ville de Rosemère par la FQM, ce rapport permettant à cette dernière d'évaluer le potentiel de projet de l'organisation;

CONSIDÉRANT que la Ville de Rosemère comprend que seront signées ultérieurement les ententes requises avec la FQM pour l'exécution d'un projet selon les paramètres du programme ÉcoÉnergie 360 conformément aux diverses dispositions légales applicables, le cas échéant;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du conseiller SÉBASTIEN JACQUET, appuyée par la conseillère ANNICK LEMELIN LAGACÉ, il est résolu :



DE DÉCLARER l'intérêt de la Ville de Rosemère au programme ÉcoÉnergie 360.

D'AUTORISER la direction générale :

- à signer l'autorisation de collecte de données se trouvant en annexe de la présente résolution et à remplir toutes les formalités afin d'y donner effet;
- à effectuer toutes les démarches et interventions nécessaires et à signer tous les documents afin de donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

11.14. Vente de véhicules et équipements municipaux - Autorisation de signature

2026-04-163

CONSIDÉRANT l'espace disponible dans la fourrière municipale;

CONSIDÉRANT la demande de la Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville (RIPTB) pour libérer des véhicules de la fourrière municipale;

CONSIDÉRANT que les véhicules saisis et non récupérés sont maintenant la propriété de la Ville de Rosemère;

CONSIDÉRANT que la Ville a demandé, sur invitation écrite auprès d'au moins deux fournisseurs, des soumissions pour la vente de véhicules et équipements de la fourrière faisant l'objet de la présente résolution;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition du conseiller SÉBASTIEN JACQUET, appuyée par la conseillère ANNICK LEMELIN LAGACÉ, il est résolu :

D'ACCEPTER l'offre d'achat des véhicules et équipements décrits sur la liste jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante de l'entreprise ayant offert le prix le plus élevé, soit la compagnie Kenny U-Pull, pour un montant total de 3 150 \$, taxes en sus.

QUE la vente soit faite sans garantie légale et aux risques et périls de l'acheteur.

D'AUTORISER monsieur Simon Coulombe, directeur du Service des travaux publics, à signer tous les documents requis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

12. SERVICES COMMUNAUTAIRES

12.1. Commandites/subventions/dons - Avril 2026

2026-04-164

CONSIDÉRANT les demandes de commandites, subventions et/ou dons reçues;

PAR CONSÉQUENT

Sur proposition de la conseillère ANNICK LEMELIN LAGACÉ, appuyée par la conseillère MARIE-HÉLÈNE FORTIN, il est résolu :

DE VERSER les montants suivants :

- École secondaire Rive-Nord | Gala méritas 2026 : 250 \$;



- Externat Sacré-Cœur | Tournoi de golf : 500 \$;
- Fondation du Collège Lionel-Groulx | Gala méritas 2026 : 500 \$;
- Gilbert, Martine | Remboursement d'inscription - balle-molle - Tremblay, Jade : 150 \$.

D'AUTORISER ces paiements à même le poste budgétaire 02-711-00-971 du fonds général.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

13. ÉNONCÉS DES ÉLUS

Aucun énoncé des élus.

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres du Conseil répondent aux questions des citoyens conformément à la Loi.

15. VARIA

16. CLÔTURE

2026-04-165

Sur proposition de la conseillère STÉPHANIE NANTEL, appuyée par le conseiller ELMER VAN DER VLUGT, il est résolu :

DE LEVER la séance à 20 h 38.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Stéphanie Nantel
Mairesse suppléante

M^e Chanèle Lecompte
Greffière adjointe